

Résidences du Lycée de Fontaines pour les étudiants en BTSA

Résidence « La Platière »



Résidence « La Grizentelle »



AGLEF

**Association pour la Gestion
des Logements des Etudiants
de l'E.P.L.E. de Fontaines**

Tel : 03.85.47.82.82.



NOTE D'INFORMATIONS

► Présentation des Résidences pour les étudiants du Lycée de Fontaines

♦ **Résidence « La Platière »** : construite en 1993 à proximité du lycée, la résidence comprend 21 appartements (T1, T1 bis, T3), soit une capacité d'accueil de 35 étudiants.

♦ **Résidence « la Grizentelle »** : Ouverte depuis Septembre 2009 à proximité du lycée, elle comprend 20 appartements (T1, T1 bis), avec une capacité d'accueil de 30 étudiants.

Dans les deux résidences, les logements sont équipés ; la cuisine ou le secteur cuisine est équipé de deux plaques électriques et d'un réfrigérateur. Chaque logement dispose d'une prise téléphone et d'une prise télévision. Les salles de bains sont équipées (miroir, porte serviette, pare-douche...).

Les résidences sont gérées par une association baptisée AGLEF (Association pour la Gestion des Logements des Etudiants de l'E.P.L.E. de Fontaines), association agréée par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole pour le versement de l'APL ou AL (Aide Personnalisée au Logement). L'association confie par convention la gestion au lycée de Fontaines.

► VISITE DES APPARTEMENTS

Des visites des résidences et d'un appartement témoin sont possibles aux dates suivantes :

- **En Juillet 2022 sur RDV**

► Les Loyers

Résidence Etudiants Fontaines		
Type	La Platière	La Grizentelle
T1 : 1 étudiant par logement : Chambre + cuisine + salle de bain	365 €/étudiant	395 €/étudiant
T1 bis pour 2 étudiants : 2 chambres + cuisine + salle de bain	345 €/étudiant	375 €/étudiant
T3 pour 3 étudiants : 3 chambres + cuisine + salle de bain	295 €/étudiant	/

• **Les tarifs intègrent toutes les charges : mobilier fourni, eau, électricité, chauffage, gaz, ordures ménagères, Internet, taxe d'habitation et une présence humaine (gardien logé sur le site).**

• Les logements ouvrent droit à l'Aide Personnalisée aux Logements ; **chaque étudiant se charge de demander le dossier** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole **dès son entrée** (ou en cours d'année selon le choix des familles) dans le logement.

• 2 exemples de montant d'APL ou AL aux conditions de Juillet 2021 :

→ Pour un étudiant en BTSA ACSE, selon si le jeune est boursier ou non :

→ **APL = environ 159 € à 205 €/mois***

→ Pour un apprenti en BTSA le montant de l'APL est calculé selon une évaluation forfaitaire soumise au montant des ressources :

→ **APL = environ 159€ à 256 €/mois***

* soumis à un plafond de ressources de l'étudiant

Attention :

- L'APL OU AL n'est pas versée pour le mois d'entrée dans le logement
- L'octroi de l'APL ou l'AL entraîne la perte des allocations familiales versées en leur faveur à leurs parents
- Les chiffres ci-dessus ne sont que des exemples ; pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à la Caisse d'Allocation Familiale ou à la MSA.

A la réception de la demande de réservation d'un logement, vous recevrez une confirmation de l'affection d'un logement.

**DEMANDE DE RESERVATION
D'UN LOGEMENT**

Nom et Prénom : BTSA envisagé :

Adresse actuelle :

Téléphone :

■ Location souhaitée (par ordre de vœux) : T1 Bis Résidence « La Platière »

Nom (éventuel) du colocataire :

 T1 Résidence « La Platière » T3 Résidence « La Platière »

Noms (éventuels) des colocataires :

 T1 Bis Résidence « La Grizentelle »

Nom (éventuel) du colocataire :

 T1 Résidence « La Grizentelle »

Fait à

Le

Signature,